Mairie de Villers-Ecalles

Note à l'attention des NOUVEAUX parents d'élèves

Régie des affaires scolaires – Modalités de transmission de facturation – Rentrée scolaire 2018/2019

Agent référent : Sandrine Avisse – Tel : 02-35-91-20-88 - courriel : s.avisse@villers-ecalles.fr

Chers parents d'élèves,

Le dispositif d'envoi des factures de cantine et garderie périscolaires via internet, directement sur votre messagerie électronique individuelle, est renouvelé cette année. Nous invitons les parents des nouveaux élèves à transmettre leur choix de réception, **avant le 17/09/2018**, à l'aide du coupon-réponse ci-joint, au service accueil de la mairie.

Les autres parents n'ont aucune démarche à faire et continueront à recevoir leurs factures suivant les modalités qu'ils ont choisies l'an dernier.

Veuillez croire, Mesdames, Messieurs, en l'expression de nos sentiments les meilleurs.

MAIRIE DE VILLERS-ECALLES 76360

Le Maire,
Jean-Christophe EMO

COUPON-RÉPONSE (à déposer au service accueil de la mairie avant le 17/09/2018)

MODALITÉS DE TRANSMISSION DE FACTURATION – RÉGIE AFFAIRES SCOLAIRES
VALABLE POUR L'INTÉGRALITÉ DE LA SCOLARITÉ AU GROUPE PRÉVOST-FREINET

☐ J'opte pour la réception de la facturation de cantine-garderie périscolaires de mon (mes) enfant (s) par transmission électronique, effectuée au courriel ci-dessous.
Je m'engage à consulter chaque mois cette messagerie et à vous informer de toute modification ultérieure.

Ou (cochez la case correspondante à votre choix)

☐ J'opte pour la réception sous format papier distribué aux élèves en classe par l'enseignant et m'engage à en prendre connaissance chaque mois.

NOM : .....

ADRESSE : .....

ENFANTS : ....

COURRIEL DE RÉCEPTION DES FACTURES : .....

DATE : / / SIGNATURE :

Nous vous informons que ces données font l'objet d'archives et de fichiers informatiques municipaux .